

VILLENEUVE LEZ AVIGNON – LES ANGLES

BULLETIN D'INSCRIPTIONS 2019/2020

NOM :

PRÉNOM :

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Tél. Fixe : **Tél. Mobile :**

Email :

Année de Naissance : **Sexe :** F H

S'il s'agit d'une 1^{ère} inscription comment avez-vous connu le Cadref ?

Publicité Recommandation

Quelle est votre situation professionnelle ?

Retraité(e) En activité En activité partielle En recherche d'emploi

Quelle est ou a été votre origine professionnelle ?

Agriculteur Artisan, Commerçant, Chef d'entreprise

Enseignant Cadre fonction publique ou privée

Profession libérale Employé public ou privé Ouvrier

L'adhésion sous-entend l'acceptation du règlement intérieur.

PAIEMENTS FRACTIONNÉS :

Le 1^{er} chèque ou prélèvement doit être d'un montant supérieur ou égal à 40€

Vous avez la possibilité de régler en 3 ou 4 fois, soit :

- Par **chèque**, en les renvoyant avec votre bulletin d'inscription, ils seront mis à l'encaissement à un mois d'intervalle autour du 15 du mois. **Pas de centimes SVP.**
- Par **prélèvement**, en renvoyant le mandat de prélèvement signé accompagné de votre RIB/IBAN. **Pas de centimes SVP.**

Choix des disciplines au dos



RAPPEL

**Vous pourrez nous rencontrer sur le forum des Associations le
Forum des associations aux Angles le :**

NOUVEAUTÉS :

Vous avez la possibilité de créer **votre compte adhérent** CADREF sur le site internet www.cadref.com et de vous inscrire en ligne **en réglant par carte bancaire** à partir du 5 septembre pour les adhérents et du 20 septembre pour les nouveaux.

Création d'un Fonds de Solidarité Culture, voir explications page 4.

Pour la saison 2019/2020 les personnes non imposables sur les revenus auront une réduction de 26€ sur la 1^{ère} inscription sur présentation de leur avis d'imposition 2017.

Veillez indiquer les disciplines choisies

Histoire de l'Art Sylvie Toussaint	9h00		X	51 €	=	
	10h30		X	51 €	=	
Histoire de l'Art Nathalie Schmitt	9h00		X	51 €	=	
	10h30		X	51 €	=	
Peinture et littérature			X	75 €	=	
Ateliers de criminalistique			X	75 €	=	
Géopolitique			X	75 €	=	
Partager la Musique			X	75 €	=	
Histoire des mythes et des civilisations			X	102 €	=	

Sous Total :

Cotisation (pouvant être déduite des impôts) : + 40 €

Pour le Fonds de Solidarité Culture je fais un don de :

Total :

Pour les personnes non imposables (joindre impérativement l'avis d'impôts 2017): - 26 €

Total :

*Bulletin à renvoyer, accompagné du règlement, au
CADREF, 249 rue de Bouillargues, 30000 NÎMES.*

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA individuel

IDENTIFICATION DU CRÉANCIER :

CADREF - 249 Rue de Bouillargues - 30000 Nîmes

Identifiant Créancier SEPA : **FR88ZZZ85D8D9**

RÉFÉRENCE DU MANDAT

RUM (à remplir par le CADREF) :

Conditions générales d'utilisation de votre mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le CADREF à envoyer des instructions à votre banque pour débitez votre compte, et votre banque à débitez votre compte conformément aux instructions de paiement du CADREF. Vous bénéficiez d'un droit de remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

IDENTIFICATION DU CLIENT

En ce qui vous concerne, nous avons besoin des éléments suivants :

Nom :

Prénom :

N° et Rue :

Code postal : Ville

VOS COORDONNÉES BANCAIRES :

BIC :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

IBAN :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Joindre obligatoirement un RIB

VOTRE SIGNATURE

Date : Ville :

Date de signature de votre mandat Lieu de signature de votre mandat

Échéancier au dos

ÉCHÉANCIER POUR L'ANNÉE 2019/2020

Le 1^{er} prélèvement doit être égal ou supérieur à 40€.

Les prélèvements se font autour du 15 du mois.

Pas de centimes SVP

Montant total dû : . , €

Dates au format mois/année

1^{er} prélèvement : . , € /

2^{ème} prélèvement : . , € /

3^{ème} prélèvement : . , € /

4^{ème} prélèvement : . , € /

Création d'un Fonds de Solidarité Culture :

Le 9 avril 2019, le Conseil d'Administration du CADREF a décidé de créer un Fonds de Solidarité Culture ayant pour vocation de favoriser l'accès aux cours et activités organisés par notre association à un plus grand nombre d'adhérents.

Il s'agit d'un fonds dédié qui sera alimenté :

1. par les dons que voudront bien effectuer les adhérents : soit en permettant l'arrondi du montant de leur(s) inscription(s), soit en adressant directement un don au CADREF. Il est rappelé que notre association étant reconnue d'intérêt général, les donateurs pourront bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66% du montant de leur don.

2. par les subventions que les collectivités territoriales seront peut-être plus disposées à accorder à ce titre.

3. éventuellement par les dons d'établissements ou d'entreprises.

Dès la rentrée 2019-2020, la démarche sera lancée à titre expérimental et financée exceptionnellement cette année sur le budget du CADREF. La réduction de 26 € sur la première inscription des adhérents non imposables correspond au montant de la réduction d'impôt obtenue par les adhérents imposables sur le montant de leur adhésion.

Lors de la rentrée 2020-2021, le Fonds de Solidarité Culture, qui aura pu être constitué au cours de l'année, sera redistribué conformément à sa vocation et dans la limite des ressources affectées.

La Présidente, Simone CLEMENT.